



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la soussignée, ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le lundi 3 décembre 2018, le conseil a adopté le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville laquelle modification porte sur l'ajout d'usage dans la zone M-4.

2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Une demande relative à la disposition ayant pour objet d'ajouter l'usage de vente au détail de matériaux de construction, vente au détail d'équipements de ferme, vente au détail de matériaux de récupération (démolition) (sauf cour à casse, à « scrap »), entreposage en général (uniquement à l'intérieur d'un bâtiment) dans la zone M-4, peut provenir de ces zones et des zones contiguës à celle-ci.

3. Pour être valide, toute demande doit :

- ✓ indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- ✓ être reçue à l'hôtel de Ville situé au 362, rue Principale à Daveluyville au plus tard le mardi 18 décembre 2018 à 17 h;
- ✓ être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la Ville situé au 362, rue Principale à Daveluyville, aux heures normales de bureau.

5. Toutes les dispositions du second projet qui n'aura pas fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans des règlements qui n'auront pas à être approuvés par les personnes habiles à voter.

6. Le second projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville, situé au 362, rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

Donné à Daveluyville, ce 10 décembre 2018.

**Pauline Vrain
Greffière**